

PAR COURRIEL

Québec, le 8 mai 2026

Monsieur François Bonnardel
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 5 mai dernier, la députée de La Pinière inscrivait au feuilletton une question concernant le déploiement et la consolidation des Maisons Gilles-Carle (MGC), lesquels sont inscrits dans la mesure 45 : Poursuivre le développement des services de répit hors domicile avec nuitées du Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026 – Reconnaître pour mieux soutenir.

Présentement, le Québec compte neuf MGC pour un total de 67 places. Elles sont situées dans les régions du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay-Lac-Saint-Jean (2), de l'Estrie, de la Côte-Nord, de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec, de la Gaspésie et de Chaudière-Appalaches (2). Également, la réouverture d'une MGC dans la région de Montréal (MGC Évasion) a été autorisée par le Secrétariat du Conseil du trésor en janvier 2026.

En 2024-2025, des travaux d'analyse ont conduit à un rehaussement significatif du financement accordé aux MGC, ce qui a représenté un montant de 5,4 M\$. En 2025-2026, un montant de 6,8 M\$ a été transféré à Santé Québec, lequel incluait le financement de la réouverture de la MGC Évasion. En somme, la contribution des MGC demeure incontournable dans l'offre de services de répit hors domicile avec nuitées, et cela permet l'amélioration de la qualité de vie des personnes proches aidantes ainsi que le maintien à domicile des personnes aidées.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



Sonia Bélanger

N/Réf. : 26-MS-00828